

Roissy, le 19 février 2019

## Signature de l'accord pilotes

---

Air France a signé ce jour un nouvel accord catégoriel Pilotes avec le SNPL. Cet accord reste ouvert à la signature jusqu'au 22 février 2019.

Il est d'ores et déjà valide puisque le SNPL représente 75,9 % des voix exprimées en faveur des syndicats représentatifs pilotes.

"Je tiens à remercier les pilotes d'avoir massivement approuvé cet accord. Il constitue la fondation d'une culture forte reconnaissant leur leadership. Après la NAO et les accords déjà signés avec les personnels au Sol et les PNC, et avec l'appui de toutes nos parties prenantes, Air France-KLM peut à présent commencer la mise en œuvre d'une stratégie plus ambitieuse et ainsi reconquérir une position de leader européen" a déclaré Benjamin Smith.

Le SNPL a également adhéré à l'accord salarial intercatégoriel du 19 octobre 2018.

Ces accords permettent de répondre au besoin de flexibilité nécessaire pour accompagner la nouvelle ambition d'Air France, tout en prévoyant des mesures destinées à améliorer la sécurité des vols, la stratégie commerciale, la robustesse opérationnelle, la vie quotidienne et la rémunération des pilotes.

Service de presse : + 33 (0)1 41 56 56 00 - corporate.airfrance.com - Twitter : @AFnewsroom

---

Roissy, February 19, 2019

## Signing of the pilot agreement

---

Today, Air France signed a new Pilot staff category agreement with the SNPL. This agreement remains open for signature until February 22, 2019.

It is already valid as the SNPL represents 75.9% of the votes cast in favour of the pilot representative unions.

"I wish to thank the pilots for massively approving this agreement. This agreement forms the basis of a strong culture that acknowledges their leadership. After the Mandatory Annual Negotiation (NAO) agreements already signed with all our stakeholders, Air France-KLM is now in a position to begin implementing more ambitious plans and winning back its European leadership position", stated Benjamin Smith.

The SNPL has also signed the inter-category pay agreement of October 19, 2018.

These agreements provides the flexibility required to support Air France's new ambition while setting out measures to improve flight safety, the commercial strategy, operational performance, and pilots' daily lives and pay.

Press Office: + 33 (0)1 41 56 56 00 - corporate.airfrance.com - Twitter: @AFnewsroom